

# CLAYTON METROPOLE

Herbicide sous forme de suspension concentrée huileuse contenant du Mésosulfuron-méthyl, du Iodosulfuron-méthyl-sodium et du méphenpyr-diéthyl; anti-graminées et anti-dicotylédones de post-levée des blés tendres d'hiver et de printemps, des blés durs d'hiver et de printemps, seigle, triticale et épeautre.

Nom homologué : CLAYTON METROPOLE  
A.M.M. : 2200333  
Défendeur de l'A.M.M. : Clayton Plant Protection Ltd ; Bracetown Business Park, Clonee, Dublin 15, D1YT2T  
Type d'action : Herbicide (HRAC B)  
Formulation : Suspension Concentrée Huileuse (OD)  
Composition : Mésosulfuron-méthyle: 10 g/L (1 % p/p)  
Iodosulfuron-méthyl-sodium 2 g/L (0,2 % p/p) Méfenpyr-diéthyl 30 g/L (3% p/p)

## CLAYTON METROPOLE

### ATTENTION



**H319 Provoque une sévère irritation des yeux..**

**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.  
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.  
SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.  
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.  
SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.  
SPa1 Afin de maintenir l'efficacité de la préparation, une seule application autorisée par saison d'herbicide contenant des substances actives de la famille des ALS (inhibiteur de l'acétolactase synthétase) à action contre les graminées..

**Délai de rentrée : 24 heures**

**RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL :  
Consulter ce livret avant toute utilisation.**

**EN CAS D'URGENCE Composer le 15, le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche**

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Premiers soins détaillés à l'intérieur du livret. Fiche de Données de Sécurité disponible sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).



Distribué par : Clayton Plant Protection Ltd

Contenu : **4,5 L** N° de lot et date de fabrication : voir emballage **PREMIERS SOINS**

**S'éloigner de la zone dangereuse.**

**En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.**

**En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste.**

**En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.**

**En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.**

**Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.**

Informations principales sur le produit	
<b>Cultures</b>	Blés tendres d'hiver et de printemps, des blés durs d'hiver et de printemps, seigle, triticale et épeautre
<b>Dose maximum recommandée :</b>	1 à 1,5 L par hectare
<b>Nombre maximum d'application:</b>	1 par an
<b>Délai avant récolte:</b>	Voir le détail dans le tableau des usages

## DESCRIPTIF DU PRODUIT

CLAYTON METROPOLE est une formulation herbicide (HRAC B) à base de Mésosulfuron-méthyl, de lodosulfuron-méthyl-sodium et de méphenpyr-diéthyl.

Herbicide multi-céréales d'un haut niveau d'efficacité sur graminées (ray-grass, vulpin, paturin) et utilisable de la pré-levée à la post-levée précoce. CLAYTON METROPOLE présente un mode d'action original permettant de gérer les populations de graminées résistantes. Pour renforcer son spectre d'activité, Il peut être utilisé avec de multiples partenaires pour répondre à toutes les problématiques.

## Tableau des usages

Culture	Dose (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)	ZNT aquatique
Blé tendre et dur d'hiver, triticale, épeautre, seigle	1,5	1	BBCH 13 à BBCH 32	BBCH32	5 mètres
Blé tendre et dur de printemps	1	1	BBCH 13 à BBCH 32	BBCH32	5 mètres

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse: <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/> Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, permettent de respecter les limites maximales de résidus.

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

De manière générale, il est recommandé de raisonner les interventions en consultant les bulletins de santé du végétal (BSV).

CLAYTON METROPOLE peut-être appliqué seul ou en mélange avec de l'huile. Dans ce dernier cas, les points suivants sont à respecter :

- utiliser de l'huile végétale estérifiée (type ACTIROB® B)

Blé tendre d'hiver, Blé dur d'hiver, Seigle, Triticale et Epeautre

- Sur Agrostide jouet du vent, Pâturin annuel, Pâturin commun : CLAYTON METROPOLE 0.9 L/ha + ACTIROB® B 1 L/ha (\*)

- Sur Vulpin : CLAYTON METROPOLE 0.9 L/ha à 1.5 L/ha + ACTIROB® B 1 L/ha (\*), selon la situation de la parcelle

- Sur Ray-grass, Avoine à chapelets (parties aériennes), Brome mou, Folle-avoine, Phalaris : CLAYTON METROPOLE 1.5 L/ha + ACTIROB® B 1 L/ha (\*)

(\*) Sauf sur seigle et épeautre où l'utilisation d'huile est déconseillée.

Blé tendre de printemps, blé dur de printemps

CLAYTON METROPOLE s'utilise à 1 L / ha et l'utilisation d'huile est déconseillée.

L'ajout d'ACTIROB® B permet d'améliorer et de régulariser les efficacités, en particulier en présence de graminées, notamment ray-grass. Il est porté à l'attention des utilisateurs que l'ajout d'ACTIROB® B peut entraîner des marquages de phytotoxicité, en particulier en conditions d'amplitudes thermiques (marquages par brûlures passagères sur feuilles). Éviter les conditions de gel, de froid prolongé et d'amplitudes thermiques fortes.

L'efficacité et la rapidité d'action sont favorisées par des applications sur des adventices jeunes (Graminées : de 3 feuilles à fin tallage, et Dicotylédones : de cotylédons à 4-6 feuilles) en conditions poussantes. Il est conseillé de traiter à partir de 5°C, avec une hygrométrie supérieure à 60%. Appliquer l'association CLAYTON METROPOLE + huile sur des céréales en bon état végétatif.

Stades de traitement :

CLAYTON METROPOLE est utilisable de 3 feuilles à 2 noeuds de la céréale (BBCH 13 à 32), de la sortie d'hiver au printemps.

La sélectivité de la préparation sur l'ensemble des céréales revendiquées pour une application de sortie d'hiver entre les stades BBCH 13 à 20 ne peut être garantie par manque de données mais est considérée comme acceptable.

### **Conditions météorologiques**

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation. Ne pas traiter lors de fortes chaleurs.

### **Recommandations pour les mélanges**

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

### **Préparation de la bouillie**

Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de CLAYTON METROPOLE dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

En fonction de la densité de la culture, un volume de bouillie de 200 à 400 Litres est recommandé.

### **PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE**

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait,

Clayton Plant protection Ltd décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

### Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Ne pas exposer le produit à des températures inférieures à 4°C.

### Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour la **protection de l'opérateur** porter : Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pendant l'application :

- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;

Si application avec tracteur avec cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ; Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pour la **protection du travailleur**, en cas de rentrée précoce après traitement, porter : - Combinaison de travail polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant.

La combinaison de travail en coton/polyester 35%/65%, avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant, préconisée pour la protection de l'opérateur ou du travailleur peut être éventuellement remplacée par tout autre EPI vestimentaire de niveau C1, conforme à la norme NF EN ISO 27065.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

#### **Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve**

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Élimination du produit, de l'emballage Réemploi de l'emballage interdit.**

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

#### **AVERTISSEMENT**

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

=====